

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation		
5 avril 2024		

Séance du 11 avril 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, A. POUBLAN, C. BOISSIERE, H. BERNADET, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, V. BERGES RAGOCHÉ, M. TIRCAZES, S. BAUDY, F. FERNANDES, S. DAUBE, F. SUBIAS, L. DUMERGUES.

Procurations : F. GOMMY procuration à A. POUBLAN, S. PIZEL procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES.

N°2024/22

T. BEUGNIES a été élu secrétaire de séance.

Affectation de résultat de fonctionnement exercice 2023- Budget annexe cimetière

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DESRESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	10 228,00 €		2 124,00 €	- € - €		12 352,00 €
FONCT	- 1 512,00 €	- €	- 324,00 €			- 1 836,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, - €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	1 836.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'affectation de résultat ci-dessus ;

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE

